





BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Parution mensuelle

nº 41

Editeur responsable : Mairie de ST SEVERIN

Président: Monsieur BUREAU, Maire de ST SEVERIN

Rédacteur : Secrétariat de la Mairie

Déclaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la Charente sous le n° 445.

NOTE de la REDACTION

Depuis 3 ans et 5 mois, j'ai été propulsée "reporter-rédacteur-en-chef dactylographe" chargée de l'édition du BULLETIN MUNICIPAL, je m'efforce donc, pour ce travail qui sort (beaucoup) de mes compétences, de bannir de mon vocabulaire le "JE", afin de relater le plus impersonnellement, mais le plus fidèlement possible la vie de notre petite commune.

Aujourd'hui, si je me permets une entorse à la règle d'or du parfait petit journaliste en m'adressant à vous à la 1ère personne, c'est pour prier les Anciens Combattants et toutes les personnes qui ont eu à souffrir de la guerre de bien vouloir accepter mes excuses pour avoir annoncer dans le n° 40 qu'il n'y aurait pas de cérémonie commémorative pour le 08 mai.

Je plaide coupable, sans circonstances atténuantes.

J'ai mal fait mon travail de "journaliste" (amateur). Acceptez encore une fois mes excuses L'erreur est enrichissante. Je ne l'oublierai pas.

La secrétaire

ETAT - CIVIL

Naissances

Un petit prénommé ROMAIN est né le 04 mai 1987 à ANGOULEME. Il est le fils de PHILIPPE et DANIELE GAY, et le petit frère d'ADELINE.

Un jour plus tard, un autre est né, également à ANGOULEME, il a pour prénom SANDRO, EDEM, OSVALDO, il est le premier enfant de PATRICIA QUANTE et de OSVALDO GIAQUINTO.

Nos félicitations aux mapas et aux grands parents, et nos voeux de bonne santé aux Mamans et aux

Mariage: PUBLICATION de MARIAGE entre Jean-Jacques AMAURES et Angélique THIBAUD

Honsieur et Madame AMAURES - Monsieur et Madame THIBAUD

JEAN-JACQUES et ANGELIQUE

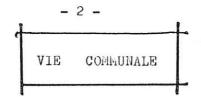
JEAN-JACQUES et ANGELIQUE invitent la population de ST SEVERIN à assister à la bénédiction nuptiale qui aura lieu

à L'EGLISE de ST SEVERIN le SAMEDI 20 JUIN à 11 H.

décès:

- le 21 avril 87, décès à ST SEVERIN de Madame VIRECOULON Adrienne à l'âge de 90 ans;
- Le 16 mai 87, la maladie a triomphé de la volonté de Madame Lucie BOURELIE. Elle est décédée à la Charité-sur-Loire (Nièvre) à l'âge de 83 ans.

Notre sympathie à ces familles endeuillées.



Préalablement à l'ouverture de la séance du CONSEIL MUNICIPAL, la commission des Travaux s'est réunie afin d'étudier les devis d'installation de l'eau chaude au bloc sanitaire du CAMPING.

Après avoir procédé à la comparaison de coût suivant plusieurs énergies, la solution du chauffage de l'eau au gaz a été retenue comme la moins onéreuse.

Des devis avaient donc été demandés en tenant compte de ce choix. La proposition de Monsieur TAUPY Georges est choisie pour un montant H.T. de 15 722 F. et T.T.C. de 18 646.29 F.

Vu la consommation moyenne prévue et le coût de l'investissement, l'alimentation par bouteilles de gaz est momentanément préférée à la pose d'une citerne. Le coût de la consigne d'une bouteille de gaz est de 400 F. Le propane avoisine 4.90 F. le kilo et sera fourni par Mr OUZEAU.

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL NUNICIPAL du 22 MAI 1987 :

Absents excusés : Mrs DARES . FAUVEL . ROCHE . Mme BRIS

A l'ordre du jour étaient inscrits :

ATELIER-RELAIS :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur DURAND d'AUBETERAE, qui manifeste le désir de louer l'atelier-relais, si le Conseil Municipal accepte de lui consentir certaines conditions. Le Conseil Municipal estime ne pas avoir suf-fisamment d'éléments financiers pour pouvoir prendre une telle décision et décide en conséquence de demander à Monsieur DURAND plus de détails sur sa future activité et de le mettre en rapport avec les services du Conseil Général et de la Chambre de Commerce pour une étude plus approfondie du dossier.
- Suite au courrier envoyé aux Etablissements DOIZON concernant les malfaçons constatées à l'atelier-relais, une déclaration a été faite à la SAMDA afin que celle-ci fasse intervenir un expert dans le cadre de l'assurance dommages-ouvrage.

EXONERATION TEMPORAIRE de la Taxe PROFESSIO NELLE et de la TAXE FONCIERE sur les PROPRIETES BATIES:

La loi de Finances pour 1987 donne la faculté aux communes d'exonérer temporairement de la TAXE PROFESSIONNELLE et/ou de la TAXE FONCIERE sur les PROPRIETES BATIES, les entreprises créees en 1987 et/ou 1988, ou les reprises d'entreprises en difficulté.

Le CONSEIL MUNICIPAL pense que ces différentes mesures peuvent être un atout pour trouver un repreneur pour l'atelier-relais communal et pour l'implantation de nouvelles entreprises sur notre commune.

Aussi le Conseil Municipal décide-t-il d'exonérer de la Taxe Professionnelle et de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties les entreprises qui répondront aux critères précités, pour les années 1987 et 1988.

Four en bénéficier, les établissements concernés devront en faire la demande auprès des Services Fiscaux.

La durée d'exonération de ces 2 taxes n'excédera pas 2 ans.

ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE pour la construction des ATELIERS MUNICIPAUX:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire de souscrire
une assurance dommages-ouvrage pour la construction des ateliers municipaux.

L'offre de Monsieur Jean-René GARINAUD, agent U.A.P, récemment installé sur la commune de ST SEVERIN, est retenue pour un montant de 0.85 % du montant T.T.C. de la
construction (480 620 F.), soit 4 085 F.

ASSURANCE ASSISTANCE JURIDIQUE:

Une assurance assistance juridique est ensuite proposée afin de pallier à d'éventuelles actions judiciaires.

Un complément d'informations est nécessaire avant de prendre une décision.

T.U.C.

Le Conseil Municipal, dans sa réunion du 17 avril, avait décidé d'embaucher dans le cadre des Travaux d'Utilité Collective.

Deux jeunes gens ayant manifesté le désir d'accomplir ce stage, sont recrutés tous les deux à partir du 1er juin 1987, pour une période de 3 mois.

Il s'agit d'Hervé NADAUD et d'Eric BODIN. Ils percevront une indemnité forfaitaire de 500 F. par mois versée par la commune.

CHEMIN de ROULE :

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Monsieur LAUVIGE Michel manifestant l'intention d'acheter le chemin communal situé entre les Communes de ST SEVERIN et de MONTIGNAC.

Etant donné que ce chemin ne dessert que la propriété de Mr LAUVIGE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de lui vendre et décide d'entre-prendre les démarches nécessaires à cette transaction auprès des Services de la Préfecture et de la Direction Départementale de l'Agriculture.

CAMPING :

Suite à la décision prise d'installer l'eau chaude au bloc sanitaire du camping, le Conseil Municipal pense, - 1) qu'en raison de cet aménagement qui valorise le terrain de camping,

- 2) et compte tenu des prix modiques pratiqués et qui n'ont pas augmenté depuis sa création en 1984, il convient de fixer les prix journaliers au camping comme suit :

- ADULTES 5 F. au lieu de 3 F.
- ENFANTS 3 F. au lieu de 2 F.
- VEHICULE 3 F. "2 F.
- EMPLAC t 3 F. "2 F.
- BRANCHt
électrique 6 F. "5 F.

Diverses INFORMATIONS sont ensuite données:

FONDS de COMPENSATION de la T.V.A.:

Il a été prévu au Budget Primitif 1987 de récupérer un montant de T.V.A. de 137 860 F.-sur l'exercice 1985. Malheureusement, il ne sera encaissé en réalité que 68 137 F. 48 488 F. sont donc disponibles pour d'éventuelles dépenses imprévues, au lieu des 118 211 F. escomptés.

TRAVAUX LOGENENT COMPUNAL (A. GAY) :

Suite à la visite d'un emplyé de la Direction de l'Equipement, il s'avère que la subvention pour la réf ection de ce logement sera plus importante que prévu : 50 000 F. au lieu de 42 000 F. La participation communale sera donc réduite d'autant : 22 000 F. au lieu de 30 000 F.

L'avis favorable devrait intervenir d'ici 1 mois, les travaux pourront commencer à ce moment là.

Le loyer plafond appliqué sera de 1 400 F., il pourra être inférieur à cette somme. Les locataires pourront bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logment sous certaines conditions.

TROTTOIRS LOTISSEMENT :

11s sont terminés pour la somme de 65 384 F. T.T.C., alors que 100 000 F. avaient été prévus au Budget.

TOITURE de la SALLE des FETES :

Les travaux d'étanchéité de la Salle des Fêtes sont maintenant terminés

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR :

Le Conseil Municipal décide de doter la Mairie d'un nouveau photocopieur plus performant qui permettra désormais le tirage du Bulletin Municipal.

Isabelle et moi-même tenons à remercier le Conseil Municipal pour cet investissement qui va bien simplifier la tâche et améliorer le travail.

JUGEZ VOUS MEME du RESULTAT.

DEPART de MONSIEUR L'ABBE GAUDIN :

Monsieur BUREAU fait part au Conseil du départ de Monsieur l'Abbé GAUDIN et de son non remplacement.

Après 17 ans de ministère dans notre commune le départ de Monsieur l'Abbé GAUDIN provoque un profond émoi dans toute la population, tant il est intégré dans notre communauté et estimé de tous. Nous formulons le voeu que cette décision ne soit pas irrévocable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

VIE ASSOCIATIVE

COMITE de JUMELAGE :

Ils vont bientôt revenir de leur périple Belge, les ST SEVERINOIS de CHARENTE, la tête pleine de souvenirs, et, dare-dare, ils vont se mettre à la préparation du

Feu de Jaint. Jean h'oublit par, Rendez. vous au Puy d'Ozimon de 24 Juin à 20 = 30

Buffet - buvette - repas champêtre Vin rouge et blanc des côteaux St Severinois (redoutable).

TENNIS-CLUB:

<u>VIE du CLUB</u>: La COUPE de metteur avec une victoire à la POUDRERIE, l'équipe a Sportive d'ANGOULEME.

Malgré tout, elle a su assutien, et montrer de ce fait qu'à tant. Aussi, l'année prochaine, nous

voir, engager une deuxième équipe.

Maintenant, à partir de JUIN, le CLUB orinterne. Les retardataires doivent prendre

PRINTEMPS est terminée. Après un début proà COGNAC, à ST SEVERIN, contre SOYAUX, et dû s'incliner contre RUFFEC et la Jeunesse

rer le principal : c'est-à-dire le main-SAINT SEVERIN le TENNIS était bien poressaierons d'inclure d'autres joueurs

ganisera son traditionnel tournoi leur carte chez Mme TAUPY J.

Chaque <u>LUNDI SOIR</u>, Mr Patrick DESAGE assure le cours pour <u>enfants</u>, et le dynamisme du CLUB viendra de ces jeunes prodiges.

Le <u>samedi après-midi</u>, Mr Gérard CORGNAC anime un cours pour les <u>ADULTES</u> de 17 H. à 18 H. 30.

Comme vous pouvez le constater, le CLUB de TENNIS vit, se débat pour permettre à la population jeune et moins jeune de pratiquer son sport favori, malgré le manque d'installation pour prospérer.

Nous tenons à rappeler que les personnes jouant au tennis doivent être titulaires de la carte ou avoir loué le court. Le développement du CLUB passe par une discipline de chacun.

Sur ce, nous ne pouvons que souhaiter bon jeu à tous ceux qui aiment pratiquer

SOCIETE de CHASSE

L'ASSEMBLEE GENERALE de la CHASSE aura lieu le

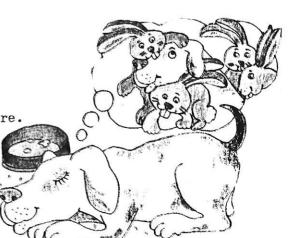
DIMANCHE 14 JUIN à 10 H.

Salle des Fêtes

Pour raison de santé, le PRESIDENT est démissionnaire

Nous invitons les <u>propriétaires nonchasseurs</u> et tous les <u>chasseurs</u> à venir nombreux, afin d'élire un NOUVEAU PRESIDENT.

Cette INVITATION tient lieu de CONVOCATION



ARC-EN CIEL BOULISTE :

Avec l'arrivée du printemps et du soleil, nos joyeux boulistes sont partis pour une nouvelle saison qui, nous l'espérons, sera prospère.

Samedi O4 avril, à MONTMOREAU, en doublettes : en complémentaire : victoire de Mr RUDEAU Paul et de Mr MORILLERE Sylvain.

Lundi de Pâques 20 avril à ST SEVERIN:

Concours officiel de la Fédération: Que d'émotions, le matin une pluie fine tombait sans arrêt, sale temps pour jouer aux boules, L'après midi, malgré un temps maussade, 62 équipes provenant de plusieurs départements se sont affrontées en doublettes.

En GENERAL: PINALIE et LAFAYE de ST ASTIER battent LABROUSSE et SOULIER de RIBERAC.

En CONSOLANTE : Victoire de CHINOUR et PlaLAT de CHALAIS.

En <u>COMPLEMENTAIRE</u>: NAVARRO Joseph et MINORET Gérard battent l'équipe LADEUIL de SAINT ASTIER. noter que l'équipe ST SEVERINOISE a offert sportivement la coupe à ses perdants.

Le Comité de l'ARC-EN-CIEL Bouliste remerçie Monsieur LOUIS d'avoir prêté la cour des écoles pour ce concours.

26 avril à BLANZAC en triplettes

En <u>COMPLEMENTAIRE</u> : Victoire de MORILLERE Sylvain.

NAVARRO Joseph, MINORET Gérard et

nement tous les jours

Pour ceux qui veulent jouer à la pétanque, entraîplace du marché.

L'équipe RUDEAU - HOUPERT de ST SEVERIN a gagné la coupe U.A.P. offerte par Mr GARINEAU, notre nouveau et sympathique agent d'assurance.

Vendredi 1er MAI à YVIERS: BRAVO JACKY! Vous l'avez compris, c'est de Jacky 50CHARD qu'il s'agit, ça ne peut être que lui.

Il a gagné le 3eme concours à YVIERS, sa première coupe.

Bien sûr, ils étaient deux à jouer, mais, peu importe, l'équipier, le plus gros du travail, c'est JACKY qui l'a fait.

C'est sûrement le début d'une longue série, ça ne peut être autrement, il est tellement bon notre JACKY (dit "CHOCOLAT")

J.S.S.S. FOOTBALL

6 Juin: Banquet du foot

MENU copieux préparé par LOUISETTE pour un prix modique Faites vous inscrire nombreux auprès de J.F. FERREIRA au 45.98.57.21 ou J.C. MOREAU au 45.98.55.29

14 Juin: Tournoi de Sixte à st déverin.

ting the grant of the control of the

organisé à l'étang de Mr BARDY à MONTIGNAC-le-COQ

14 Juillet: con cours de l'ésanque

VASTE PROGRAMME pour nos footballeurs, mais pour VOUS aussi, qui êtes invités à participer nombreux à ces amicales manifestations.

Pour plus de renseignements, contacter les dirigeants du CLUB.

CLUB du 3eme AGE

voyage à Va Jemaye. en voiture particulière se faire inscrire au CLUB le JEUDI 04 JUIN ou le 11 JUIN

PRIX: 80 F. tout compris (participation du Club)

Dimanche 21 Juin nés "PORTES. OUVERTES."

- à partir de 11 H. : vente de gâteaux

et durant tout l'après-midi : ANIMATIONS, JEUX pour les ENFANTS dotés de nombreux LOTS BUVETTE

Temp hombeux.

ECHOS -COMMUNIQUES

VOTRE SANTE

Nous rappelons que Madame Monique PLANTIVERT et Monsieur VERGNAUD Jean-Claude, sont à votre disposition pour les SOINS INFIRMIERS COURANTS (prises de sang, intra-musculaires et intra-veineuses, pansements et perfusions etc...) ainsi que pour les SOINS PLUS IMPOR-TANTS (toilettes, nursing) des personnes âgées ou grabataires, dans le cadre de l'hospitalisation et du maintien à domicile, en accord avec les MEDECINS du secteur.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : appeler au 45.98.52.59 Mme PLANTIVERT

au 45.98.62.02 Mr VERGNAUD

ILS SONT A VOTRE DISPOSITION 24 HEURES SUR 24 MEME LES DIMANCHES et JOURS FERLES.

NOUVEAUX RESIDANTS:

- Mr et Mme HOUPERT sont domiciliés à "la brousse" depuis mai. Depuis déjà de nombreuses années, ils passaient leurs vacances à ST SEVERIN ;
- Mr et Mme ROUCHON Laurent, petits-enfants de Mme PLANET, habitent "François du Moulin" depuis peu avec JULIEN et MARIE, leurs jeunes enfants.

Nous souhaitons la bienvenue à ces deux foyers et nous ne doutons pas de leur rapide intégration dans notre petite communauté.

ORDURES MENAGERES :

Le ramassage des ordures ménagères qui devait avoir lieu le <u>lundi 08 JUIN</u> (dans le bourg) sera effectué dans la nuit du <u>VENDREDI 05 au SAMEDI 06 JUIN</u>

SUITE des "PROVERBES CHARENTAIS de MAI " (parusdans le bulletin nº 40)

Et ce mois est enfin le dernier qui permet de grands sommeils réparateurs :

"En MAI, on dort tout à fait (ou la tête tient au chevet)."

Enfin, pour l'écolier, avec ou sans grandes inondations, le mois de MAI reste

"l'Epoque à ponts".

PROVERBES CHARENTAIS de JUIN :

Avec JUIN, les récoltes s'annoncent déjà.

- "Beau temps de JUIN, abondance de grain" ou "Beau temps de JUIN, tonte mauvaise, herbe porte foin " . Du travail pour les tondeuses...
- D'ailleurs, "A la SAINT BARNABE (le 11), mets le dail dans le pré".
- C'est qu'"En JUIN, on dort comme un chien"...

Trois frères, SAINT MEDARD, SAINT BARNABE et SAINT GERVAIS jouent un grand rôle météorologique durant ce mois.

- "Quand il pleut à la ST MEDARD, il pleut quarante jours plus tard, à moins que ST BARNABE ne détruise cequiest gâté (ou ne vienne tourner la clef)".
- "S'il pleut à la ST GERVAIS, pour le blé signe mauvais".

Les pluies ne sont pas toujours les bienvenues :

- "S'il mouille à la ST MEDARD, les biens de la terre périssent d'un quart".

Attention à la cueillette du fruit de JUIN :

- "Celui qui monte aux cerises le jour de la ST PIERRE, se casse la jarre (cuisse)".
- D'ailleurs "ST PIERRE pleure toujours".
- et "ST PIERRE et ST PAUL pluvieux pour trente jours sont dangereux".
- Heureusement : "Quand o fait chaud le jour de la ST POUX (PAUL), l'hiver se casse le cou"... Il était temps.

Enfin, mauvaise nouvelle pour l'Ecureuil :

- "A la ST JEAN, la pluie fait la noisette pourrie".

HUMOUR

Jean-Charles se réveille et dit à sa maman :

- -" J'ai rêvé que je me promenais en barque sur un étang. La barque a chaviré et je suis tombé à l'eau."
- "Tu n'as pas eu trop peur, j'espère ?
- "Oh, non maman ! poursuit l'enfant, mais je voudrais te demander quelque chose : est-ce que je dois malgré tout me laver ce matin ?"

HISTOIRE de ST SEVERIN

d) UNE GRANDE FAMILLE DE PAPETIERS de SAINT SEVERIN : les JUILLART (suite)

Ce même Etienne JUILLART se trouve débiteur "tant en son nom que pour Pierre JUILLARD son père, aussy pappetier dudit SAINCT SEVERYN" envers le même DROUET de "sept vingt livres tournois" qu'il s'engage à lui payer en :

"pappier fin, bon et marchant... scavoir tout le papier fin qu'il fera faire en son molyne au prix de dix sols tournoys la rame, rendu ledit papier à COUTRAS. Et sur chacune charge à compter vingt huit rames par charge, ledit JULLART, audit nom, a promis de rabattre cinquante six sols tournoys en déduction desdites sept vingtz livres tournoys."

Jusqu'en 1800, la famille JULLLART animera la vie des moulins de ST SEVERIN et de la vallée de la DRONNE.

c) UN ESSOR BRISE

La famille JUILLARD n'est cependant pas seule à commercialiser son papier à ST SEVERIN. Ainsi, en 1542, Léonard FOURNIER, papetier, (en fait intermédiaire) est procureur de Guillaume DROUET, cet important marchand bordelais.

En ses débuts, le flux commercial né des papeteries s'oriente tout naturellement vers la capitale de la GUYENNE, première consommatrice. De nouvelles richesses sont créees durant la 1ère moitié du XVIe siècle et les premiers signes de la prospérité apparaissent.

Malheureusement, cette industrie naissante va connaître durant les quarante années suivantes un ralentissement, sinon un arrêt brutal dû aux troubles qui vont brusquement agiter la région : révolte de la gabelle et guerres de religion.

Jusqu'aux années 1580, les témoignages concernant l'activité des papeteries locales vont pratiquement disparaître : un coup dur pour la basse vallée de la LIZONNE.

LA REGION de FRANCOIS 1er à HENRI IV -

Les années 1500-1600 définissent pour tous le "beau XVIème siècle". Mais, si la première moitié peut justifier l'épithète, la seconde partie est bien trop sanglante et violente pour ne pas appeler quelques réflexions.

a) FRANCOIS 1er et l'ANGOUMOIS:

Fils de Charles de VALOIS, duc d'ANGOULEME, et de Louise de SAVOIE, FRANCOIS D'ANGOULEME naît à COGNAC le 12 septembre 1494. Il passe ses premières années dans la solitude du Château de COGNAC. Sa mère est veuve dès le 1er janvier 1496. Mais, ne dit-on pas que son chambellan, Jean de SAINT-GELAIS, lui apporte le plus grand et le plus doux réconfort...

En 1498, Charles VIII de la branche directe des VALOIS, décède accidentellement à AMBOISE. Son cousin de la branche d'ORLEANS lui succède sous le nom de LOUIS XII. Le Roi qui épouse alors la veuve de CHARLES VIII, Anne de BRETAGNE, désespère d'avoir un héritier mâle et son unique fille CLAUDE est tout naturellement

désignée pour épouser l'héritier du trône, de la branche des VALOIS-ANGOULEME.

Louise de SAVOIE est priée de s'installer à la cour de CHINON où elle débarque accompagnée de son fidèle JEAN de SAINT-GELAIS... Le Roi LOUIS XII, juge le personnage bien encombrant et pourvoit à son remplacement. SAINT-GELAIS ne lui en tient pas rigueur puisque, quelques années plus tard, il célèbre LOUIS XII comme le "PERE du PEUPLE" dans une histoire qu'il lui consacre ainsi qu'à "plusieurs choses mémorables advenues en Franc et en Italie jusqu'en 1510". Ce qui tend à prouver qu'il y a des offenses qui s'oublient...

Le futur FRANCOIS 1er, entouré de l'affection de sa mère et de sa soeur, MAR-GUERITE de VALOIS, son aînée de 2 ans, reçoit alors d'esprits cultivés, l'éducation la plus brillante. Un héros intrépide, Gaston de FOIX, grand stratège et héros des Guerres d'Italie lui donne le goût de la gloire des armes.

L'Angoumois et ses hommes vont accéder aux plus hauts honneurs, mais aussi connaître les plus grands tourments.

En ce temps là, une Jeanne DE SAINT GELAIS, Dame de MONTLIEU et de SAINT AULAYE, soeur de Jean et MERLIN, épouse, le 15 juin 1506, Charles CHABOT, baron de JARNAC, gouverneur d'AUNIS et Maire de BORDEAUX. Guy CHABOT, leur fils, devenu lui aussi, Maire de BORDEAUX, utilisera plus tard, lors d'un duel qui le rendra célèbre, le coup dit de JARNAC appris d'un spadassin italien.

b) LA REVOLTE de la GABELLE.

Devenu monopole d'état par les ordonnances de PHILIPPE VI de 1331 et de 1343, l'impôt surle sel est dans un premier temps simplifié par FRANCOIS 1er. La région est même favorisée : en 1526, les marchands qui achètent le sel à MARENNES ou BROUAGE peuvent le conduire jusqu'à COGNAC où ils paient seulement le quint ou la cinquième partie du prix entre marchands.

Mais, d'une prodigalité effrénée -on le plaisantait même disant de lui qu'il avait "les mains percées"- FRANCOIS 1er qui doit faire face, en 1542 à d'importantes difficultés financières voit dans le commerce, devenu très florissant, l'occasion de percevoir de substantielles taxes... Il en fixe le montant à 21 livres par muids.

Jusqu'en 1548, l'Angoumois ne réagit pas. Ce sont les excès des gabeleurs sur les pittaux, ou paysans de la campagne, qui provoquent quelque émotion. Une troupe du nom de "Coronal de l'Angoulmois", composée de quatre à cinq mille hommes provoque de graves désordres. Des chefs enfermés à ANGOULEME rendent la révolte populaire. Les exemple de paroisses où l'on raconte la légende du "gabelou" balancé dans la rivière pour aller en saler les poissons sont innombrables. Le pays tremble et des mesures exceptionnelles de sécurité sont partout prises.

Les gouverneurs des villes, les marguilliers et procureurs des paroisses, abbés sont sommés "d'avoir en temps très court à faire abattre, rompre et mettre en pièces toutes et chacune des cloches grosses et petites qu'ils ont en leurs églises."